



**Lieu de la rencontre**

Espace Cité – Limoges  
Rue de la Providence  
87 000 Limoges

[Cliquez ici](#) pour accéder au plan d'accès.

[Cliquez ici](#) pour lire les informations sur les parcs relais et lignes de bus.

**Public visé**

Cette journée est destinée à tous les acteurs de l'aménagement de l'espace public urbain ou inter-urbain, aux acteurs des déplacements urbains ainsi qu'aux acteurs chargés de promouvoir la pratique du vélo (Elus et techniciens des collectivités locales, Services de l'Etat, bureaux d'étude, associations ...).

**Modalités d'inscriptions**

Compléter et éditer le bulletin d'inscription joint.

Pour faciliter les échanges, un repas est organisé dans un restaurant situé à 10 minutes de marche de la salle de conférence. Pour y participer, cochez la case qui confirme votre participation au repas sur le bulletin d'inscription et joindre un chèque de 15 euros à l'ordre du restaurant Le Grilladin.

**Envoyez le tout à l'adresse suivante:**

**CETE du Sud-Ouest**  
**Rue Pierre Ramond – CS 60013**  
**33166 Saint-Médard-en-Jalles Cedex**  
**A l'attention de Carine Flahaut - DTISPV.**

Attention, les repas ne pourront pas être réglés sur place.

**Date limite d'inscription :**

**Le 17 octobre 2013**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :  
Carine Flahaut au 05 56 70 64 61  
ou par mail [carine.flahaut@developpement-durable.gouv.fr](mailto:carine.flahaut@developpement-durable.gouv.fr).

**Journée une Voirie pour Tous**  
**« Le vélo et la sécurité »**

**Mardi 22 octobre 2013 à LIMOGES**



En partenariat avec



# Journée une Voirie pour Tous : «Le vélo et la sécurité » à Limoges le 22 octobre 2013.



Dans les années 70-80, les aménagements urbains et inter-urbains ont été conçus principalement pour l'automobile.

Aujourd'hui, face aux effets néfastes de ce mode de déplacement ( pollution – bruit – encombrement des villes – problèmes de stationnements – insécurité – accidents - coûts ...) les pouvoirs publics incitent les usagers à utiliser des moyens de transports non polluants et plus économiques. Ecologique, économique, rapide, pratique et bénéfique pour la santé le vélo a un bel avenir devant lui. Que ce soit comme moyen de transports, pour le sport ou le loisir un français sur deux pratique régulièrement le vélo tout le long de l'année.

Pour 2/3 des personnes qui ne pratiquent pas le vélo aujourd'hui, la crainte d'un accident est l'argument principal de cette non pratique. Pourtant, les données statistiques montrent que circuler à vélo n'est pas dangereux.

De nouveaux outils réglementaires issus de la démarche code de la rue favorisent et sécurisent les déplacements à vélos dans les villes ( zones de rencontre – Zones 30 – doubles sens-cyclables – cédez-le-passage cycliste au feu rouge – sas vélos ...) Bordeaux et sa communauté urbaine utilisent ces concepts depuis le début des années 2000 et le bilan est très positif. On trouve dans l'ensemble des 28 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux plus de 700 km d'itinéraires cyclables privilégiés (pistes et bandes cyclables, couloirs de bus, zones 30, zones de rencontre, doubles-sens cyclables, voies vertes...).

La mise en application du schéma directeur cyclable de la ville de Limoges validé en 2005 et étendu à d'autres villes de la Métropole en 2007 conduit Limoges Métropole à réaliser des itinéraires cyclables pour faciliter et sécuriser l'utilisation du vélo en ville. En mettant à la disposition du public un plan de poche nommé «Vélo Cité» qui présente l'ensemble des itinéraires, les types d'aménagement, les équipements, les aménagements de sécurité et des exemples de temps de parcours permet de promouvoir l'usage du vélo au sein de la Métropole.

D'autres villes comme Brive et sa Communauté d'agglomération ont également la volonté de favoriser le développement des modes de transports alternatifs à la voiture. Pour cela, l'agglomération de Brive s'est lancée dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbain (PDU). Depuis son adoption en décembre 2010, des aménagements favorables à la sécurisation de tous les modes de déplacements, au partage de l'espace public sont en cours. Un des objectifs du PDU est de faire de l'agglomération un

territoire « cyclable ». Pour cela, ce document prend en compte le schéma cyclable élaboré en 2009 et a pour objectif de sécuriser ces déplacements en créant un réseau structurant de déplacements à vélo ainsi qu'un panel de services qui soutiendront et sécuriseront la pratique du vélo. La création d'une maison du vélo s'inscrit dans ce cadre.

Aujourd'hui, les nouveaux aménagements de voiries sont généralement conçus pour permettre une cohabitation entre tous les modes de déplacements. Cependant, pour que la pratique du vélo soit un réel plaisir et non une contrainte ou un danger, il est nécessaire de respecter certaines règles mais aussi de connaître les dangers de la route afin de pouvoir les anticiper et les éviter.

Pour permettre au grand public, en particulier aux plus jeunes, de connaître ces règles et ces dangers et de savoir quel comportement adopter pour les éviter, des associations vélos et les services de l'Etat réalisent des actions pour sensibiliser les jeunes dans les écoles mais aussi le grand public, à ces dangers facilement évitables.

D'autres associations proposent des itinéraires touristiques choisis en fonction du niveau de sécurité qui peut être apporté aux cyclistes, le vélo est alors pratiqué en toute sérénité et profite par la même occasion au développement touristique local.

Lorsqu'un cycliste a besoin de garer son vélo, il doit pouvoir le faire facilement et en toute confiance. Il n'y a pas de déplacement à vélo sans possibilité de le garer en toute sécurité. Il faut savoir que le vol est un des principaux freins au développement du vélo en ville. Avec leurs nombreux stationnements soigneusement répartis, sécurisés, faciles à utiliser, faciles d'accès, la ville de Bordeaux et sa Communauté urbaine marquent bien leur volonté de développer l'usage du vélo sur leur territoire.

Organisée en association avec la DREAL Limousin, le CERTU et le CETE du Sud-Ouest dans le cadre de la CoTITA (Conférence Technique Interdépartementale sur les Transports et l'Aménagement), cette journée d'échanges Une Voirie pour Tous permettra de mieux connaître les moyens pour développer la circulation des vélos en ville ou en inter-urbains en assurant une plus grande sécurité à tous.

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

08 h 45 **Accueil des participants**

09 h 15 **Ouverture de la journée**

09 h 30 **Point sur l'accidentologie des vélos en France et en Limousin**

**J.P. Poujade – Chargé d'études Mobilités -Transports- DREAL Limousin et R.M. Sibel – Responsable du groupe Etudes et Statistiques Accidents - Cete du Sud-Ouest**

Recensement des accidents des cyclistes en France et en Limousin et analyse des circonstances des accidents les plus fréquents au cours des 5 dernières années.

10 h 00 **Exemple de Brive et de sa Communauté d'Agglomération qui réalisent des actions en faveur des cyclistes.**

**Jean Claude Farges- Vice Président de la Communauté d'Agglomération de Brive et Michael Jarry – Responsable Transport et Aménagement**

Aménager en faveur des cyclistes fait partie des objectifs du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de Brive . La création de zones 30, de zones de rencontre, de double-sens cyclables, de pistes et bandes cyclables et la création d'une maison du vélo montrent bien sa volonté de faire de l'agglomération un territoire «cyclable».

11 h 00 **Retour d'expériences de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les aménagements de sécurité pour les cyclistes.**

**Richard Gessner – Chargé de mission vélo – Pôle mobilité - Communauté Urbaine de Bordeaux et Catherine Joanlance – Représentante de l'Association Vélo-cité**

Depuis de nombreuses années, la CUB favorise le développement des modes actifs tel que le vélo. Pour cela, de nombreux et divers aménagements ont été réalisés : pistes et bandes cyclables, zones 30, doubles- sens cyclables, cédez-le-passage cycliste au feu rouge, sas vélos, couloirs bus. Quelles leçons ont été retenues de ces diverses expériences pour les aménagements futurs. Comment les automobilistes ont-ils compris ou respecté ces nouveaux aménagements ? Comment les cyclistes ont-ils réagi face à ces nouveautés ? Leur comportement a-t-il changé ?

12 h 00

déjeuner

13 h 45 **Présentation du plan national vélo**

**Pierre Toulouse – Adjoint au Coordonnateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo-Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

Présentation du plan national vélo – les actions de l'Etat pour assurer la sécurité des cyclistes – Point sur l'actualité.

14 h 30 **Sensibilisation des cyclistes sur les dangers de la route**

**Catherine Joanlance – Représentante de l'Association Vélo-cité et J.M Desbordes – Chef d'unité sécurité routière - Haute Vienne**

Identification des dangers de la route pour les cyclistes – Que prévoit la réglementation et quelles sont les recommandations pour éviter ces dangers? Quels sont les moyens et les actions de sensibilisation mis en oeuvre auprès de la population pour prévenir ces dangers?

15 h 15 **La promotion du vélo via des parcours touristiques sécurisés**

**Francis Mons – Représentant de l'Association AF3V Limousin**

Présentation d'un projet d'itinéraire touristique sécurisé en Limousin et identification des zones dangereuses – analyse et solutions proposées pour assurer la sécurité des cyclistes.

15 h 45 **Le stationnement des vélos en toute sécurité : un enjeu majeur**

**Richard Gessner – Chargé de mission vélo – pôle mobilité - Communauté Urbaine de Bordeaux et Catherine Joanlance – représentante de l'Association Vélo-cité**

Les critères à prendre en compte pour bien mener une politique de stationnement sont nombreux. Comment la Communauté Urbaine de Bordeaux a-t-elle mis en place sa politique de stationnement vélos? Quels sont les moyens pour assurer la sécurité des vélos contre le vol ?

16 h 15 **Conclusion**